

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITÉS LA TOUR À MONTARNAUD
DÉCLASSEMENT CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL

Absents : M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le classement-déclassement des voies communales est prononcé par délibération communale,

Vu que les travaux d'aménagement ont entraîné la modification du tracé du chemin « ancienne route de Lodève », avec la nécessité d'intégrer des petits bouts de l'ancien chemin communal dans les futurs lots à commercialiser,

Vu que de nouvelles voiries d'accès ont été créées sur la ZAC,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une opération de déclassement-classement dans le domaine public communal de l'ancienne route de Lodève, et au classement dans le domaine public communal des nouvelles voies de desserte de la ZAC,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de demander à M. le maire de Montarnaud de délibérer sur cette opération de déclassement classement de chemins communaux dans la ZAC LA TOUR,
- de valider le plan cadastral annexé précisant les parties de l'ancien chemin communal qui sont transférées à titre gratuit dans le domaine intercommunal,
- d'autoriser le président à prendre les actes administratifs correspondants et à signer toutes les pièces relevant de cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 668 le 02/07/12
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-Imcl | 6348-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune de Montarnaud

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN COMMUNAL DANS LA ZAC LA TOUR




 Limites de la ZAC

 Futur lots

 Espace vert

 Ancien chemin communal à déclasser

 Bassin de rétention

 Nouveaux chemins à classer dans le domaine public communal

 Parcelles

1:20000

